



Rapport du conseil communal du 21/05/25

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Madame Pascale Ummels,
Monsieur Amaury Masson, Échevins;

Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérer, Conseillers;
Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusé :

Monsieur Christian Moray, Échevin;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2. Comptes communaux - Exercice 2024 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

3. Modification budgétaire n°1 des services généraux - Exercice 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 5 abstentions (MCS et indépendant)

4. Subsidés 2025 - Phase III - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2000 EUROS pour PRIMONTMAGNY

Jumelage Montmagny-Sprimont : Prise en charge des autorités de Montmagny (réception) et des cadeaux de bienvenue (demande de Denis Lambinon)

MCS « En quoi consiste cette prise en charge ? réception, les repas, boissons les 2 jours, cadeaux pour combien de personnes ?

Mme Malherbe : « 4 personnes pour l'instant mais ça change d'une année à l'autre ».

5. Régie Communale Autonome - Convention d'avance de trésorerie - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

6. Régie Communale Autonome - Désignation du Collège des Commissaires – Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

DECIDE;

De désigner le collège des commissaires de la RCA comme suit

La SPRL LIBRA - Audit & Assurance en qualité de commissaire-réviseur,

Pour la minorité, Madame Renée PEUTAT.

Pour la majorité, Madame Laure MALHERBE.

7. Demande de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de la demande de reconnaissance et du contrat programme 2026-2030 du Foyer culturel de Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

8. Projet STOPP VIF - Convention de collaboration entre les communes d'Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont et Trooz - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Nous avons demandé une plus grande visibilité de ce projet, notamment de manière permanente sur le site internet de la commune et une ou plusieurs parutions dans le journal communal.

9. Désignation d'un nouveau fonctionnaire sanctionnateur provincial - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

10. Représentation de la Commune au sein de l'organe d'administration de l'ASBL Confluence Ourthe Amblève - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : « Existe-t'il un premier rapport d'activité de cette ASBL et un bilan financier ?

Quel est l'avenir de cette ASBL puisque son rôle est de retrouver du travail aux chômeurs de longue durée, or ceux-ci vont disparaître du fait de la politique MR ENGAGES ? »

Monsieur le Bourgmestre : « un rapport sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale (en juin), nous vous fournirons ce rapport. »

MCS : « ce projet est subsidié à raison de 104 000 000 d'euros en provenance de la Région Wallonne, elle-même soutenue par des fonds européens. »

Monsieur le Bourgmestre : « je peux vous assurer que ce qui concerne les fonds européens est soumis à des justifications ».

M. Frankinet sera le représentant de la commune de Sprimont

11. Représentation de la Commune au sein de l'Organe d'administration de la SRL Ourthe Amblève Logement (OAL) - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

M. Joseph Ponthier sera le représentant de la commune

12. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale RESA SA du 4 juin 2025 - Approbation

MCS : « Impossible pour nous d'avaliser les actions de RESA compte tenu de la présence en son conseil d'administration de plusieurs personnes condamnées à plusieurs reprises et/ou pour lesquelles des incompatibilités d'activité avec leur statut de mandataire politique ont été révélées. Avez-vous des informations par rapport au point 10, les administrateurs représentants des communes car la liste fournie est vide ? »

Monsieur Amaury, Echevin : « vous avez raison, il n'y a pas d'information. Resa n'a pas pu nous communiquer le nom des futurs représentants des communes. »

Monsieur le Bourgmestre : « ce n'est pas spécifique à Resa. Maintenant que vous le dites, d'autres font comme cela et présente les candidats lors de la séance. »

Monsieur le Bourgmestre : « il nous est demandé de juste nous positionner sur l'ordre du jour, nous sommes juste des rapporteurs ».

Suite à notre remarque, les votes sont scindés en 2 parties.

Partie 1 : tous les points à l'ordre du jour sauf le point 10

Les votes de cette partie ont été approuvés avec 20 voix « pour » et 3 abstentions (MCS)

Partie 2 : le point 10, il s'agissait d'approuver les administrateurs représentants les communes.

Nous avons reçu une liste vide ! Nous ne souhaitons voté pour des « fantômes ».

Le point 10 (partie 2) : 23 abstentions

13. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 10 juin 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 3 abstentions (MCS)

Nous revenons sur le fait que nous nous interrogeons par rapport à la possibilité, pour un administrateur ayant plus de 12 mandats cumulés, d'effectuer son travail correctement.

14. Implantations commerciales soumises à permis - Abaissement du seuil de la surface commerciale nette de 400m² à 200 m² - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

15. Marché conjoint de Fournitures - Acquisition de stores et de pièces de rechange - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

16. Marché de Fournitures - Achats de deux camionnettes pour le service travaux - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

17. Marché de Travaux - Amélioration énergétique de la Maison des Jeunes de Banneux - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Montant globale estimé : 302.592,50 € hors TVA ou 366.136,93 €

Subside UREBA 2022 : Dossier COMM0228/019/001, montant de la subvention 132.766,18€

18. Marché de Travaux - Remplacement d'éclairages publics d'ancienne génération par des luminaires LED 2025 - In House - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Nous soulignons le fait que nous sommes ravis de leur volonté de mieux répondre aux considérations et impératifs de lutte contre la pollution lumineuse.

1074 points lumineux seront remplacés

19. Marché de Travaux - Travaux d'asphaltage de voirie (Betgné et La Préalles) - Approbation Betgnée 48 à 58

Ce point a été approuvé à l'unanimité

20. Accueil Temps Libre – Commission Communale de l'Accueil – Modification du règlement d'ordre intérieur – Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

21. Enseignement communal - Fixation des emplois vacants au 15.04.2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

22. Enseignement communal - Personnel - Règlement de travail - Modification - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Questions orales d'actualité

Le Collège revient sur une question de MCS, posée lors d'une précédente séance, relative à la participation citoyenne dans le cadre de la révision du Schéma de Développement Communal (SDC).

Il est tout d'abord précisé que le « guide communal d'urbanisme » sera également modifié puisqu'il est clairement devenu obsolète ce qui entraîne une surcharge de travail administratif.

Comme il y a de nombreuses dérogations à ce guide (exemple : une couleur de châssis non prévue), cela entraîne la réalisation d'une annonce de projet (anc. enquête publique) et une prolongation des délais de traitement de la demande du Citoyen.

Le Collège rappelle qu'il accorde également une grande importance à la participation citoyenne.

Par conséquent contrairement à ce qu'il est prévu légalement (intervention du Citoyen uniquement en fin de procédure, lors de l'enquête publique), une participation citoyenne sera mise en place dès le départ. La Commune pourra en effet se faire aider par le bureau d'étude qui va devoir être désigné tout en disposant déjà en interne d'un agent communal formé en la matière.

Il est également précisé que la révision du Plan Communal de Mobilité (objet d'une autre procédure de marché public) sera aussi initiée.

MCS demande s'il serait possible que les enquêtes publiques soient disponibles sur le site Internet de la commune.

Le Collège répond que les annonces de ces enquêtes sont bien disponibles sur le site Internet tout en convenant qu'elles pourraient être plus faciles à trouver.

MCS demande s'il est possible de transmettre aux habitants de la rue des XII Hommes le résultats des tests de percolation qui devaient être réalisés.

Le Collège répond que ces tests ne lui ont pas encore été transmis par le demandeur en permis. Ce dernier n'est pas vraiment pressé puisque la SWDE n'avance pas dans les travaux qu'elle s'est engagée à réaliser. Dès réception la Commune ne manquera pas d'en faire part.

MCS exprime que le MCS Citoyen est heureux de constater que la régularisation des baux à ferme est en cours et demande s'il y a déjà un projet de contrat-type de bail à ferme.

Le Collège répond que ce n'est pas encore le cas, puisqu'à l'heure actuelle il est d'abord question de finaliser le recensement des occupants de toutes les parcelles communales

MCS demande si le Conseil communal n'aurait pas dû officiellement se positionner quant à l'achat groupé proposé aux citoyens via Wikipower et si une convention existe.

Le Collège répond que ce partenariat découle d'une procédure de marché public passée en 2021 (cf. procès-verbal de la séance du Collège du 09/11/2021 pour l'attribution).

Vu le montant estimé de ce marché de service, c'était bien le Collège communal qui était compétent pour accomplir l'entièreté de la procédure.